

39 - Travaux de restauration des remparts de la rive gauche du Doubs, avenue de la Gare d'Eau - Lancement de l'opération - Demandes de subventions

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

I - Le contexte

L'opération envisagée concerne la restauration des remparts de la rive gauche du Doubs, longeant l'avenue de la Gare d'Eau à Besançon.

En 2002, une visite de M BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) mettait en évidence des désordres structurels de la maçonnerie de ces remparts (éclatement des parements, dissociation des deux parements qui constituent le mur).

Une première opération d'urgence avait consisté à la mise en œuvre de moises en bois disposées de part et d'autre des parements les plus dégradés afin d'éviter des chutes par morceaux d'éléments de pierre, de moellons ou de briques à la faveur de périodes de gel et de dégel.

En décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de lancer une première opération de restauration de cet ouvrage. Les travaux ont été réalisés en quatre tranches. La dernière tranche sera entièrement terminée en juin 2014. Les travaux déjà réalisés ont permis de confirmer le très mauvais état de cet ouvrage. En effet, la partie de rempart située entre la brèche (en face de la rue du Porteau) et la tourelle (à hauteur de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny) a dû faire l'objet d'une reconstruction complète car les deux parements étaient complètement désolidarisés l'un de l'autre et pratiquement aucune pierre n'a pu être réemployée. A ce jour cette reconstruction n'est pas achevée.

En janvier 2013, la Ville de Besançon a fait procéder, en urgence, à la démolition d'une partie de rempart située entre la brèche et le site de France 3 Besançon qui menaçait ruine.

II - Le projet

Il est envisagé de continuer l'opération de restauration de ces remparts. Compte tenu de leur ampleur, les travaux seront échelonnés sur plusieurs années.

A cet effet, il convient dans un premier temps de retenir une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre qui aura pour mission, après l'établissement d'un diagnostic, de définir les priorités d'intervention sur cet ouvrage et ensuite d'établir les marchés de travaux.

Le coût global de cette opération est estimé à 833 333 € HT, soit 1 000 000 € TTC sur une période de cinq ans, soit une enveloppe prévisionnelle de 200 000 €/an. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 23.324.2313.006044L.33000.

Pour les études et chaque tranche de travaux, des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat (50 % du montant HT des dépenses), du Département du Doubs (20 % des dépenses HT) et de la Région de Franche-Comté (10 % des dépenses HT). La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- lancer l'opération et à approuver le programme défini ci-dessus, son coût et son échéancier prévisionnel,

- engager la première tranche de l'opération pour l'année 2015, diagnostic et études,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté et de tout autre partenaire financier éventuel, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

«M. Ludovic FAGAUT : Monsieur FOUSSERET comme j'ai pu le souligner lors de la commission, nous tenons simplement à attirer votre attention sur ce dossier. En effet, à l'heure du désengagement de l'État avec une diminution des dotations globales de fonctionnement en direction des collectivités, nous serons attentifs à ce que l'ensemble des collectivités citées prennent bien leur part dans leur source de financement afin que ce ne soit pas la Ville de Besançon qui assume les défaillances des unes et des autres ...

M. LE MAIRE : Faites-moi confiance, il faut être vigilant.

M. Ludovic FAGAUT : Dans ce dossier-là, la Région et le Département sont sollicités mais on n'a pas encore approuvé le montant des dotations. Donc comme on sait que dans le cadre du désengagement de l'État c'est souvent le budget culture ou patrimoine qui est la variable d'ajustement...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas faux.

M. Ludovic FAGAUT : ... il faut donc qu'on soit vigilant.

M. LE MAIRE : Nous devons un jour nous poser la question de savoir jusqu'où nous allons en matière de réhabilitation.

M. Ludovic FAGAUT : En tout cas, pour nous il n'y a rien contre le projet en tant que tel mais c'est juste par rapport...

M. LE MAIRE : On sera attentif. Je ne veux pas m'engager sur le résultat mais en tout cas on sera attentif parce que sur Besançon on pourrait quasiment engager chaque année la moitié de notre budget pour des réhabilitations si on voulait tout faire. Donc on doit être attentif et aussi établir certainement des priorités. Sinon tout le monde est d'accord ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.